

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS267/RW/Corr.1
20 décembre 2007

(07-5702)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SUBVENTIONS CONCERNANT LE COTON UPLAND

Recours du Brésil à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord
sur le règlement des différends

Rapport du Groupe spécial

Corrigendum

Au paragraphe 7.8, dernière ligne, remplacer "section IX.A.3" par "section IX.B.3".

Dans la note de bas de page 613, remplacer "article 21 de la *Convention de Vienne*" par "article 27 de la *Convention de Vienne*".
